

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 14, rue Grégoire Schouppe à Echternach se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) sise 14, rue Grégoire Schouppe a été érigée les années 1930¹ dans la partie méridionale de la localité d'Echternach, dans la zone comprenant les vestiges de la villa romaine. En effet, elle figure parmi les premières constructions dans cette partie d'Echternach qui est une extension de l'agglomération qui jusque-là avait gardé sa structure historique définie par les murs de fortification (LHU).

L'immeuble qui s'élève sur deux niveaux est implanté de manière isolée sur un plan presque carré et elle est surmontée par une toiture à quatre pans avec une lucarne rampante vers l'avant. La façade principale se divise en deux travées, dont celle de droite abrite l'entrée et celle de gauche est mise en évidence par un oriel surmonté par un balcon-terrasse. La façade latérale droite présente une ouverture de porte au premier étage et un escalier en colimaçon pour y accéder. Il s'agit d'un ajout plus ou moins récent qui est cependant réversible. Cette façade est ajourée par une bande verticale vitrée qui illumine la cage d'escalier. La façade postérieure se divise aussi en deux travées dont celle de gauche présente un petit avant-corps au rez-de-chaussée qui est déjà inscrit de cette façon sur le plan cadastral en 1937. La façade latérale gauche est aveugle. (AUT)

Les ouvertures en façade avant et arrière sont sobres, sans encadrements, ce qui n'est pas inhabituel pour cette période de construction (AUT/PDR). La maison présente de bonnes proportions aussi bien pour son gabarit que pour les compositions des façades. Ces dernières sont en outre bordées et rythmées par un socle en pierre apparente et une corniche en béton légèrement débordante (AUT/PDR). Les garde-corps du mur délimitant la propriété vers le trottoir, de l'escalier de l'entrée et du balcon-terrasse au-dessus de l'oriel sont tous d'origine. Il s'agit de simples tubulaires qui sont très typiques pour le langage des formes minimaliste et géométrique de cette époque (AUT/PDR). La porte d'entrée qui combine acier et verre avec un décor géométrique en ferronnerie est un élément très caractéristique pour la période de construction, aussi bien en ce qui concerne les matériaux que la conception.

L'immeuble garde la majorité de sa structure bâtie tels que les murs porteurs et les divisions intérieures horizontales et verticales (AUT). En outre, sont conservés : le revêtement de sol en carrelage dans le hall d'entrée qui est probablement de l'entreprise CERABATI (qui pourrait éventuellement aussi dater d'une transformation des années 1940 ou 1950), le revêtement de sol en bois dans le salon (recouvert par un revêtement en bois plus récent), l'escalier avec le garde-corps en bois, les revêtements de sol en bois à l'étage, ou encore les portes avec chambranles en bois. En

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, Echternach, case-croquis n°1267 de l'exercice de 1937.

général, les finitions sont sobres et tout à fait typiques pour cette époque et ce genre de construction (AUT/PDR).

Dès le départ, il s'agissait d'une maison d'habitation présentant une sobriété architecturale reflétant les besoins et les moyens du cheminot pour laquelle elle a été érigée². Témoignant aussi bien de l'architecture traditionnelle que de sa période de construction, l'immeuble présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 14, rue Grégoire Schouppe à Echternach (no cadastral 1717/4422). 11 voix pour un classement, 1 voix contre un classement et 3 abstentions. La parcelle concernée présente également une haute sensibilité archéologique.

Présent(e)s : Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Gaetano Castellana, Guy Thewes, Heike Pösche, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Max von Roesgen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Régis Moes, Sala Makumbundu.

Luxembourg, le 21 février 2024

² Administration du Cadastre et de la Topographie, Echternach, tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1937.